

# COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le onze avril, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

**Présents** : MM Alain DYE PELLISSON, Jean-Marc CHARPENTIER, Bernard GOFFARD, Dominique THILL, Claude FORTEMPS, Alexandre DURAZZI, Eric LAMBERT, Daniel BALLIET et Mme Sylviane VUERICH.

**Absents excusés** : MM. Jean-Paul HARDOUIN, Jean-Pierre ROSSI et Felice AGOSTINESE.

**Absents non excusés** : M. Claude RICHARD et Mmes Jeanine PIERRON et Françoise THERY VIVOT.

### **Procurations** :

M. Felice AGOSTINESE a donné procuration à M. Bernard GOFFARD.

M. Jean-Pierre ROSSI a donné procuration à M. Jean-Marc CHARPENTIER.

M. Jean-Paul HARDOUIN a donné procuration à Mme Sylviane VUERICH.

**Secrétaire de séance** : Mme Sylviane VUERICH

### ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte administratif 2015 ;
- 2 - Approbation du compte de gestion 2015 ;
- 3 - Affectation du résultat d'exploitation 2015 ;
- 4 - Subventions communales 2016 ;
- 5 - Vote des 4 taxes : exercice 2016 ;
- 6 - Concours du receveur municipal : attribution d'indemnités ;
- 7 - Budget 2016 ;
- 8 - Convention avec les associations.

### **DELIBERATION 2016-004 : Compte administratif : exercice 2015 (7.1.)**

Après délibération le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la Commune, exercice 2015, tel que résumé ci-dessous et présenté par Monsieur Jean-Marc CHARPENTIER, adjoint au Maire, le Maire s'étant retiré lors du vote :

### **Investissement** :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :

119 958,59 €

Solde d'exécution :

- 114 670,35 €

Résultat de clôture :	5 288,24 €
<u>Fonctionnement :</u>	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	177 798,85 €
Solde d'exécution :	22 735,05 €
Résultat de clôture :	200 533,90 €
 <b><u>Résultat de clôture :</u></b>	 <b>205 822,14 €</b>
 Reste à réaliser : 23 551 €	

### Adoptée à l'unanimité

<b>DELIBERATION 2016-005 : Approbation du compte de gestion 2015 (7.1.)</b>
---

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain DYE-PELLISSON, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION 2016-006 : Affectation du résultat d'exploitation 2015 (7.1.)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	22 735,05
- un excédent reporté de :	177 798,85
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	200 533,90
- un excédent d'investissement de :	5 288,24
- un déficit des restes à réaliser de :	23 551,00
Soit un besoin de financement de :	18 262,76

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	200 533,90
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSEVE (1068)	18 262,76
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	182 271,14
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	5 288, 24

**DELIBERATION 2016-007 : Subventions communales : exercice 2016 (7.5.)**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter les subventions communales, exercice 2016, comme suit :

- Amicale des Anciens de Villers la Chèvre	400 €
- F.E.P. de Villers la Chèvre	400 €
- Villers-Loisirs-Culture	400 €
- Les Cavaliers du Coulmy	400 €
- La Mucoviscidose	50 €
- A.L.D.P.A.	250 €

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION 2016-008 : Vote des 4 taxes : exercice 2016 (7.2.)**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter les taux des taxes communales pour l'exercice 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation	16,87 %
- Foncier bâti	6,45 %
- Foncier non bâti	14,39 %
- Contribution foncière entreprises	17,17 %

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION 2016-009 : Concours du receveur municipal : attribution d'indemnités (4.5.)**

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires :

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de Conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée au Receveur Municipal.

**Adoptée à 10 voix pour, 1 voix contre (Alexandre DURAZZI)  
et 1 abstention (Daniel BALLIET)**

**DELIBERATION 2016-010 : Budget primitif : exercice 2016 (7.1.)**

Après délibération le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2016 de la Commune dont la balance générale s'établit comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	501 370,14 €	501 370,14 €
Investissement	286 699,14 €	286 699,14 €

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION 2016-011 : Convention avec les associations (8.9.)**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les conventions avec certaines associations du village afin de règlementer l'utilisation des salles municipales.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions correspondantes.

**Adoptée à l'unanimité**